ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

secours

Question écrite n° 62585

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre de l'intérieur l'intérêt et l'importance qu'il y a à définir la réglementation relative au sauvetage tant en montagne qu'en spéléologie comme vient encore de le démontrer un récent incident concernant des spéléologues suisses. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle puisque son précédesseur indiquait, que « seules des analyses portant sur plusieurs années permettront de dégager des critères et des tendances confirmés et de faire évoluer, si elle s'avère inadaptée, la réglementation actuelle » (20 septembre 1999). L'actualité vient de démontrer l'intérêt et l'importance d'une action déterminée relative à ces incidents dont la charge financière continue à reposer, pour l'essentiel, sur les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62585
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3484